

# Images & Internet

Usage éthique des images

Pas de liberté pour les  
ennemis de la liberté (St-Just)

# But de la présentation

- Internet n'est pas une zone de non droit, les lois existantes s'appliquent aussi bien sur le réseau qu'ailleurs.
- Les conséquences du non respect des lois peuvent être beaucoup plus importantes à cause de la nature même d'internet (Public / Buzz / propagation des infos accélérées).

Il faut donc avoir un minimum de conscience au sujet de ce que l'on peut faire ou pas.

# Les droits en causes

- Le droit à l'image (Respect de la vie privée)
  - Principes
  - Exceptions
- Droit d'auteur (Droit de la propriété intellectuelle)
  - Principes
  - Copyright
  - Exceptions
- Licences libres
- Banques d'images libres

# Droit à L'image - Principes

Selon l'article 9 du code civil modifié par les articles 226-1 à 226-8, tout individu a droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image.

Une image, une photographie, un film, etc, sur lequel une personne est reconnaissable ne peut être publié qu'avec le consentement de la personne ou des deux parents pour un mineur que l(es|') image(s) soi(en)t préjudiciable(s) ou non.

Le consentement doit être écrit et doit désigner de manière précise le support et les conditions, **il ne peut y avoir d'autorisation globale couvrant tout type de photographie ou d'image. Une autorisation n'est pas transmissible.**

# Droit à L'image - Exceptions

Sous réserve de ne pas porter atteinte à la dignité humaine :

- Les personnes publiques dans le cadre de leur activité publique.
- Si vous participez à une manifestation publique et que vous êtes photographié dans le défilé, l'image pourra être publiée dans la presse sans votre consentement en vertu du droit à l'information (encore faut-il que le support ai la qualité de vecteur d'information).
- Les photos de foule où la personne n'est pas le sujet centrale ou bien les photos prises de loin ou de dos.

# Droit d'auteur - Principes(1)

Le droit d'auteur en France est régi par par les lois du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985, codifiées dans le code de la propriété intellectuelle.

Le droit d'auteur couvre toute création de l'esprit, dès lors qu'elle est matérialisée, originale et qu'elle est l'expression de la personnalité de l'auteur. Ce qui couvre évidemment les images (photographies, films, dessins, schémas, etc.)

# Droit d'auteur - Principes(2)

Les articles L.111-1 et L.123-1 du code de la propriété intellectuelle, l'auteur d'une œuvre jouit d'un droit de propriété exclusif dès sa création. Il n'est pas nécessaire d'accomplir une formalité de dépôt ou d'enregistrement.

Sur les sites internet, il en résulte que l'absence de conditions d'utilisation, de copyright ou de mention "tous droits réservés" ne signifient pas qu'on a le droit de copier ou reproduire ... Bien au contraire par défaut le droit d'auteur doit être intégralement respecté.

# Notion de Copyright

Le terme "**copyright**" désigne la notion de droit d'auteur dans la loi américaine. Pour la faire valoir outre-atlantique un dépôt est nécessaire.

Les œuvres sous copyright peuvent afficher le symbole ©, suivi de l'année de publication, puis du nom de l'auteur ou de la société.

Ce formalisme est autorisé en France dans la mesure où il s'applique à toutes œuvres soumises au droit d'auteur.

# Règles à respecter

Lors de toute utilisation d'une œuvre ou d'une partie d'une œuvre :

il faut avoir le consentement de son auteur ou ses ayants droit, au risque sinon d'être condamné à payer des dommages et intérêts pour contrefaçon.

Il faut toujours citer le nom de l'œuvre et son auteur.

# Droit d'auteur - Exceptions

- La copie ou reproduction réservée à un usage strictement privé du copiste
- La publication d'une brève citation ou d'une analyse de l'œuvre, dans la mesure où celle-ci est justifiée par l'usage critique, polémique, pédagogique, et/ou informatif.
- la parodie et la caricature.

# Licences libres - Principes (1)

Une licence libre est une licence s'appliquant à une œuvre de l'esprit par laquelle l'auteur concède tout ou partie des droits que lui confère le droit d'auteur en laissant au minimum les possibilités de modification, de rediffusion et de réutilisation de l'œuvre. Ces libertés peuvent être soumises à conditions, notamment l'application systématique de la même licence aux copies de l'œuvre et aux œuvres dérivées. Ce principe est nommé copyleft.

# Licences libres - Principes (2)

- Le libre n'est pas nécessairement gratuit, et inversement le gratuit n'est pas nécessairement libre.
- En général les droits moraux sont conservés, il faudra donc citer : Le nom de l'auteur, la source, etc.
- Toujours bien vérifier les conditions d'utilisation, de modifications, de redistribution : par exemple, souvent l'usage commercial est interdit

# Banques de photos libres

- [Photo libre](#)
- [fotosearch](#)
- [GraphicObsession](#)
- [foter.com](#)
- [Freerange](#)